

Le comité sénatorial de l'énergie a signalé que les sociétés les plus mal en point à l'heure actuelle sont les plus petites, qui appartiennent pour la plupart à des intérêts canadiens, forment la majorité des puits de pétrole canadiens et font preuve d'une plus grande efficacité dans la découverte et la mise en valeur des bassins pétrolifères de petite dimension. Dans la mesure où nous nous soucions de la sécurité des approvisionnements et du jour où seront épuisées les ressources conventionnelles que les sociétés multinationales exploitent aujourd'hui de façon adéquate, nous nous devons de tenir compte de ces petites sociétés qui appartiennent à des Canadiens. Ce projet de loi n'aide en aucune façon celles-là mêmes dont nous aurons peut-être le plus besoin si la sécurité des approvisionnements devient un souci primordial dans un proche avenir.

Nous aurions préféré que soit proposé un programme de stabilisation des prix avantageux pour les petits producteurs. Le comité sénatorial de l'énergie a également fait une proposition en ce sens, tout comme le gouvernement de l'Alberta, incidemment.

Je m'inquiète également du fait que l'impôt sur les revenus pétroliers soit supprimé sans conditions. Le gouvernement dit s'attendre à ce que les sociétés qui en profiteront investissent les bénéfices correspondants dans l'industrie, mais rien ne le garantit vraiment. Rien ne nous assure que les gains inattendus de ces grandes sociétés seront consacrés à l'exploration et à la mise en valeur de nouvelles sources d'hydrocarbures. L'industrie nous assure que ses économies seront bien réinvesties, mais qu'est-ce que cela signifie? Rien n'empêche les multinationales d'utiliser leurs ressources financières pour acquérir à rabais des sociétés pétrolières canadiennes en difficulté ou même d'investir ailleurs que dans le secteur énergétique, ce qui n'ajoutera pas un seul baril de pétrole à nos réserves en diminution.

J'espère que les députés d'en face, qui tiennent beaucoup à la notion de marché libre, n'oublieront pas qu'il nous faut aussi faire grand cas de la question de la sécurité de l'approvisionnement. Il nous faut songer à l'avenir, car nous sommes en fait grandement à la merci des manœuvres du cartel de l'OPEP. Le projet de loi dont nous sommes saisis vient en aide à un secteur prospère de l'industrie pétrolière, mais ne fait rien pour les petites entreprises canadiennes qui se sont montrées plus avant-gardistes dans la recherche de nouvelles sources d'énergie. Le projet de loi ne prévoit absolument rien pour réaliser l'objectif d'autosuffisance et de sécurité de l'approvisionnement. Je suis persuadée que la question inquiète également les députés d'en face et j'espère qu'elle sera bientôt réglée.

Les membres d'un groupe de pression s'intéressant au secteur de l'énergie ont prédit que les Canadiens seront à la merci des pays producteurs de pétrole dans quelques années à peine s'ils n'intensifient pas leurs activités de prospection.

[Français]

M. Gauthier: Madame la Présidente, le discours de la députée de Trinity (M^{me} Nicholson) m'a beaucoup intéressé et, partageant les idées de la même discipline, c'est-à-dire du parti libéral, je sais que nous ne nous opposerons pas à l'adoption de ce projet de loi en deuxième lecture. Nous savons également

L'ajournement

que le gouvernement qui a démantelé cette politique énergétique ne l'a pas remplacée par des instruments de travail appropriés, et la députée a touché à la sécurité de l'approvisionnement des Canadiens en matière énergétique. Et nous avons dit, madame la Présidente, tant dans le débat actuel sur le projet de loi C-17 que durant la campagne électorale, que nous aurions vu, nous, d'un bon oeil, cette politique modifiée ou aménagée de façon à rétablir une certaine équité dans le partage des ressources canadiennes afin que l'Ouest ne se sente pas blessé ou lésé dans ses droits.

Je demanderais à la députée de nous dire brièvement si elle serait d'accord sur cette approche qui veut que tout en abolissant le programme d'impôt sur les revenus pétroliers, un programme de stabilisation des revenus aurait pu nécessairement faire l'objet d'une étude plus approfondie et que nous, comme libéraux, aurions préféré que le gouvernement établisse, afin justement de garantir non seulement l'approvisionnement assuré aux Canadiens, mais également maintenir cette canadienisation, cette propriété assurée que les Canadiens aient un contrôle réel sur leurs ressources énergétiques et qu'on ne soit pas, comme l'a dit le député de Laval-des-Rapides (M. Garneau), à la merci de l'OPEP, un organisme, comme on le sait qui régit, les prix internationaux.

Alors ma question est simple: Est-elle en faveur d'une stabilisation des prix plutôt que d'abolir tous ces programmes énergétiques?

Mme Nicholson: Ma réponse est simple: Oui.

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Champagne): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

La présidente suppléante (Mme Champagne): M. Hockin, appuyé par M. Mazankowski, propose: Que le projet de loi C-17, modifiant et abrogeant la Loi de l'impôt sur les revenus pétroliers et modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, soit lu pour la 2^e fois et soit renvoyé à un comité législatif.

Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la 2^e fois, est renvoyé à un comité législatif.)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Puis-je dire qu'il est 18 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 66 du Règlement.

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA—LE SYSTÈME DE GESTION FINANCIÈRE

M. Bob Pennock (Etobicoke-Nord): Madame la Présidente, je tiens à commencer en félicitant la Société Radio-Canada à l'occasion de son cinquantième anniversaire. Depuis un demi-siècle, elle diffuse des émissions de qualité, au début à la radio puis, à la télévision.